

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Contre: 0

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Serge ARNAL, Francois COMBY, Magali COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - COMMUNE - 2023_DE_13

Voir délibération jointe

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, le 14 avril 2023.

Le Maire
Yves MALRIC.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2023
et publié ou notifié le 24 avril 2023



DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 8
 Abstention 0

VOTES	
Pour :	8
Contre :	0

L'an Deux mille vingt-trois, Le Conseil Municipal,
 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
 sous la présidence de Yves MALRIC, Maire

Présents :

BOUSQUET Angèle, CRISTOL Julie, GIACOBBI Bastien, MAILHE Anne-Marie, MALRIC Yves, ROMIER Jean-Pierre, VALDEYRON Philippe, VIALA Béatrice

Secrétaire(s) de séance :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 315 134.55

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	282 291.13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	235 512.12
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	32 843.42
Résultat cumulé au 31/12/2022	315 134.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	315 134.55
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	136 217.10
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	178 917.45
B.DEFICIT AU 31/12/2022	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par lecture,
 à la Bastide Pradines, le 15/12/23

Délibéré par Le Conseil Municipal
 à la Bastide Pradines, le 14/12/23

[Signature]



[Signature]

B. Viala

[Signature]

Mai Phé-

[Signature]

[Signature]

RF
 SOUS PREFECTURE DE MILLAU
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 26/04/2023
 012-211200225-20230414-2023_DE_13-DE